

MCT/ 14/01/1993

11 Octobre 1993

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-471 du MF/PRA/DGFP/DME

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Retirant les dispositions du décret n°
N° 87/338/MTSSJ/CAB du 24 Juin 1987
portant radiation de la Fonction Pu-
blique des Agents de l'Etat non recensés
au 30 Novembre 1986, en ce qui concerne
Monsieur ESSOULI (Pierre Christophe)

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS.

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 45 Mars 1992 ;

D.G.B.

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte
du Statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 61/125 du 5 Juin 1961 fixant le statut par-
ticulier des cadres des catégories C, D (actuellement B, O, D, de
la Santé Publique ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organisa-
tion des intérim des Ministres ;

(/u le décret n° 87/338/MTSSJ/CAB du 24 Juin 1987 portant
radiation de la Fonction Publique des Agents de l'Etat non recensés
au 30 Novembre 1986 entre autres Monsieur ESSOULI (Pierre Christophe) ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u les pièces justificatives présentées par l'intéressé

DECRET

.../...

R

Article 1er : Sont et demeurent retirées les dispositions du décret n°87/338/MTSSJ/CAB du 24 Juin 1987 susvisé, en ce qui concerne Monsieur ESSOULI (Pierre Christophe) Infirmier Diplômé d'Etat de 3° échelon des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) Mle n°100370 P précédemment en stage en U.R.S.S.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera/.-

Brazzaville, le 11 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,



- Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO -



Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATIONS JERC	1
EGG/DME	1
JORC	1
DGFF/DME	1
DME/SRDR	1
D.G.B.	1
D.G.C.F.	1
I.G.F.	1
DGSP	2
SGG/DDA	2
BOSSIER	3
INTERESSE	1
SGG/BC	2

Le Ministre des Finances



Louis MOUNGOUNGA-NKONDO. -